

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15 janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 janvier 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 23 JAN. 2025

Et publication ou notification le :
23 JAN. 2025

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL) M. MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

2025_01_02 – Permis d'aménager route des Garateries : attribution d'un nom de rue

Dans le cadre de la réalisation du lotissement "Touvent" au 2335 route des Garateries, Monsieur le Maire propose d'attribuer un nom à l'impasse. Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour proposer un nom.

Plusieurs noms de rues sont proposés :

- Impasse du renard
- Impasse des Beurtrères
- Impasse des Yéyètes
- Impasse des écureuils (non retenu en raison d'un doublon sur la commune voisine de Saint Hilaire de Riez)
- Impasse de la Huppe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir le nom de rue suivant pour le lotissement "Touvent" : impasse de la Huppe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23 JAN. 2025

Le Maire,
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU